



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense : structures administratives

Question écrite n° 7924

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation relative aux établissements publics d'insertion de la défense (Epide). L'Epide est un établissement public administratif placé sous la triple tutelle des ministères chargés de l'emploi, de la ville et de la défense. Il est un outil particulièrement intéressant permettant d'aider les jeunes de 18 à 25 ans en voie de marginalisation à s'insérer professionnellement. Un certain nombre de problèmes de gestion interne propres aux Epide ont été mis en lumière dernièrement. Afin de régler ces dysfonctionnements, certains parleraient de supprimer ces Epide alors même que, chaque année, ils donnent une deuxième chance à près de 3 000 jeunes décrocheurs. 82 % des jeunes qui vont au bout du parcours sont par la suite insérés. Il semble en outre que l'Epide n'ait à ce jour ni budget, ni contrat d'objectifs et de performance malgré les discours du Gouvernement sur la lutte contre le chômage. Elle demande comment le Gouvernement compte répondre aux attentes des Epide afin de les éclairer sur leur gestion.

Texte de la réponse

Le budget de l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) s'inscrit dans le cadrage national des dépenses de l'Etat. Le ministère de l'emploi, qui assure la tutelle de premier ordre, a maintenu le niveau de sa contribution avec 45 M€ inscrits en LFI pour l'année 2013. Le ministère a par ailleurs toujours soutenu l'établissement autant que de besoin, par exemple en lui versant la réserve de précaution en fin d'année 2012 ou en modifiant, à la demande de l'EPIDE, l'échéancier de ses versements pour assurer un niveau de trésorerie suffisant. Pour autant, les efforts déjà entrepris doivent se poursuivre dans une logique de meilleure territorialisation de l'offre, comme cela a été fait dans la région Rhône - Alpes par le regroupement de trois petits centres à faible capacité et éloignés des bassins d'emploi dans un grand centre implanté dans une zone à plus fort potentiel d'emplois pour faciliter l'intégration des jeunes volontaires. Dans un souci de cohérence des dispositifs d'insertion des jeunes portés par le gouvernement, l'EPIDE va nécessairement être amené à évoluer et ainsi, à mieux s'articuler avec l'offre 2e chance s'adressant aux jeunes. Ces évolutions, que le ministère de l'emploi souhaite impulser en lien avec les autres ministères, prendront du temps et se feront en partenariat étroit avec la direction de l'établissement et ses salariés. Elles permettront, à terme, d'assurer l'équilibre budgétaire de l'EPIDE et de mieux répondre aux besoins des jeunes sur les territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7924

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5900

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 293